

COMMUNE DE JONCHEREY

COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 10 DECEMBRE 2021

SALLE COMMUNALE

Personnes présentes :

Jacques ALEXANDRE	Martine BENJAMAA	Alexis BEUSCART
Francis BLANC	Dominique BOISSON	Priscillia COTTET
Guy RICHE	Sébastien THEVENEAU	Michèle BELOSSAT
Elisabeth TATTU	Lucie ROUGEOT	Régine COMANDINI
Brigitte GOSSART		

Absentes excusées :

Jacques SALVI donne procuration à Martine BENJAMAA

Michel STALDER donne procuration à Francis BLANC

La séance est ouverte à 20 h 05

1) Election d'une ou d'un secrétaire :

Mme COTTET est désignée secrétaire de séance.

Adopté à l'unanimité.

2) Approbation du compte-rendu du Conseil Municipal du 10 Septembre 2021:

Approuvé à l'unanimité.

3) Organisation du temps de travail :

Le Maire informe le conseil que la loi du 6 août 2019 de transformation de la fonction publique prévoit la suppression des régimes dérogatoires aux 35 heures maintenus dans certains établissements et collectivités territoriaux et un retour obligatoire aux 1607 heures. Le temps de travail hebdomadaire est de 35h pour les services techniques et administratifs et 37h50 pour les ATSEM qui elles ont 12 ARTT en compensation.

Accepté à l'unanimité.

4) **Création d'un emploi non permanent pour faire face à un accroissement temporaire d'activité :**

A compter du 10 janvier 2022 la commune va créer un emploi non permanent de catégorie C au grade d'adjoint administratif à temps non complet pour une durée hebdomadaire de 28h. Ce contrat sera d'une durée de 6 mois maximum jusqu'au 30 juin 2022. Vote à l'unanimité.

Pour : 15 Contre : 0 Abstention : 0

5) **Décisions modificatives n°2 :**

Le Maire informe le conseil qu'il est nécessaire de réajuster le budget 2021. L'article 165 n'est pas assez approvisionné, un locataire devant quitter le logement communal. La trésorerie demande que le paiement de l'assurance statutaire soit dans les charges du personnel.

Dépenses d'investissement :

Article 165 → dépôt et caution reçus + 625 €
Article 21578 → autre matériel et outillage - 625 €

Dépenses de fonctionnement :

Article 6455 → cotisations pour assurance du personnel + 10 000 €
Article 6161 → assurances multirisques - 10 000 €

Vote à l'unanimité Pour : 15 Contre : 0 Abstention : 0

6) **Ouverture de crédit d'investissement 2022 dans l'attente du vote du BP 2022 :**

Le Maire informe le conseil que dans l'attente du vote du budget primitif de l'année 2022, il est possible d'inscrire 25% du montant budgétisé en dépenses d'investissement 2020 hors chapitre 16 « remboursement d'emprunts » soit $308\,788,97\text{ €} \times 25\% = 77\,197\text{ €}$

Chapitre	Comptes	Crédits en euros
16 – Emprunts et dettes assimilées		
▪ Dépôts et cautions reçus	165	625 €
21 – Immobilisations corporelles	2151	60 000 €
▪ Autres bâtiments publics	2135	16 572 €
▪ Réseaux voirie		
TOTAL		77 197 €

Accepté à l'unanimité.

7) **Limitation de l'exonération de deux ans de la taxe foncière en faveur des constructions nouvelles à usage d'habitation (remplace la délibération n°2021-09-22 du 10 septembre 2021) :**

La délibération du 10 septembre 2021 a été annulée par les services de la Préfecture, il n'est pas possible de supprimer totalement l'exonération mais seulement de limiter l'exonération.

Le conseil décide à la majorité de limiter l'exonération de deux ans de la taxe foncière sur les propriétés bâties en faveur des constructions nouvelles, additions de constructions, reconstructions, et conversions de bâtiments ruraux en logements, à 90% de la base imposable, en ce qui concerne tous les immeubles à usage d'habitation.

Pour : 14

Contre : 0

Abstention : 1

8) Avenant convention à la médecine du travail :

Une modification de la convention doit être apportée à l'article 8, celui-ci n'étant pas assez précis. « Les coûts de tiers temps du médecin facturés par le CDG du Doubs à son homologue territorial sont intégralement répercutés sur l'adhérent ayant émis la demande d'intervention, sauf si ce dernier est rattaché au comité technique/comité social territorial du centre de gestion. Accepté à l'unanimité.

9) Projet de contrat Etat-ONF 2021-2025 – Délibération contre le projet de contrat proposé par l'Etat :

Le Maire expose au conseil municipal le projet de contrat.

- ✓ Considérant les décisions inacceptables du Gouvernement d'augmenter une nouvelle fois la contribution des communes propriétaires de forêts au financement de l'ONF, à hauteur de 7,5 M€ en 2023 puis de 10 M€ en 2024 et 2025.
- ✓ Les impacts considérables sur les budgets des communes qui vont devoir rechercher des ressources nouvelles auprès de leurs concitoyens.
- ✓ Le risque de dégradation du service public forestier dans les territoires en raison du projet de suppression de 500 emplois prévu dans le futur contrat Etat-ONF.

Après en avoir débattu,

Le conseil décide à l'unanimité de voter contre le projet.

10) Classement dans le domaine communal de la Rue des Vergers et Rue du Magny :

Le Maire informe le conseil qu'il est nécessaire de classer les deux rues dans le domaine communal suite à la signature de l'acte notarié. Vote à l'unanimité.

11) Avis sur le projet d'arrêté réglementant l'entretien et la destruction des haies, bosquets, ourlets forestiers et ronciers :

Après étude du projet d'arrêté, les élus valident à l'unanimité ce dossier.

12) Divers :

- ✓ Remerciements de l'association sauvegardons notre patrimoine et des anciens combattants de Joncherey pour le versement de la subvention.

- ✓ Le Maire informe les élus que le « patro » est vendu et que le camping est en attente de la signature de l'acte notarié
- ✓ Le Maire explique les différents dossiers de travaux à venir pour l'année 2022
- ✓ Les prochains conseils auront lieu à 18h30

Fin de la séance à 19h30

Le Maire

La secrétaire de séance

Jacques ALEXANDRE



Priscillia COTTET

